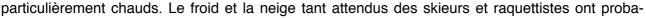
# LA FAUNE HIVERNALE ET NOUS

La neige est enfin là... Les amoureux de territoires vierges vont parcourir les espaces enneigés, à skis ou à raquettes, avec un sentiment de liberté inégalé. Mais ils ne sont pas seuls: alors qu'ils ne sont que les usagers épisodiques de la montagne, ils ne doivent pas oublier ses occupants permanents: les animaux sauvages. Et là où le plaisir des uns est intense, les autres souffrent. Le froid, la neige, la difficulté à se nourrir menacent quotidiennement la survie de la faune dont les dépenses d'énergie peuvent accroitre du fait de la présence de l'homme (risques de fuite).

Et cette année, peut être plus encore.... Les mois de novembre et décembre 2015 ont été, nous le savons tous,



blement surpris plus que d'ordinaire, les espèces blotties dans un environnement plus longtemps favorable. Raison supplémentaire d'y porter attention...

La raquette à neige et surtout le ski de randonnée ont pris un essor considérable. Certes la montagne hivernale est vaste et peut sans doute accueillir l'animal et l'homme. Encore faut-il que le pratiquant développe un comportement responsable et respectueux de la vie sauvage, gage du maintien de l'accès le plus libre possible aux espaces enneigés.



# RESPECTER, C'EST PROTEGER

Nos amis suisses l'ont bien compris, qui ont lancé, suite aux initiatives de certains Länder autrichiens puis allemands, la campagne « <u>Respecter, c'est protéger</u> ». Celle-ci s'oriente autour de deux pôles majeurs: les règles de conduite à tenir en montagne hivernale; la vulnérabilité de la faune face aux rigueurs de l'hiver, déclinée selon les espèces.



L'opération menée essentiellement par le Club alpin suisse et l'Office fédéral de protection de l'environnement, s'appuie sur un arsenal de mesures de protection déjà bien rodées et notamment les zones de tranquillité, « instrument légal destiné à canaliser les usages et servant à dissocier dans le temps et dans l'espace les périmètres propres à l'homme et à la faune ». Certaines sont contraignantes et mises en place par voie législative, d'autres sont simplement incitatives, fondées sur la responsabilisation des pratiquants soucieux de sauvegarde les espèces.

Le site déploie aussi un dossier de formation pour les responsables de randonnées à ski et à raquettes

#### L'ENGAGEMENT DE LA FFCAM

La France ne dispose pas des mêmes outils règlementaires. Néanmoins, de nombreuses actions se développent sur le territoire. La FFCAM s'est engagée dans cette voie dès 2...... par l'édition de « Recommandations pour la pratique de la montagne hivernale» établissant « un cadre éthique pour tous ceux qui fréquentent la montagne en période de froid et de neige ». Une attention particulière y est portée aux des zones dites sensibles, - les zones de forêt, abris privilégiés des espèces hivernales-, et les zones de transition qui mènent « aux grands espaces de la pelouse et de la haute montagne ».

Objectifs de la fédération: sensibiliser, éduquer pour mieux sauvegarder en même temps qu'assurer le libre accès à la montagne....

http://www.ffcam.fr/recommandations-pratiques.html



### LES INITIATIVES INSTITUTIONNELLES





Nombre d'acteurs institutionnels interviennent sur cette problématique: Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Direction Régionale de l'Environnement, associations diverses s'engagent sur des mesures dispersées, essentiellement autour de la protection du tétras lyre, du grand tétras, plus rarement du lagopède ou des ongulés.

Naturelle

La terminologie utilisée est diverse: on trouve des zones d'hivernage, de quiétude ou de tranquillité, des zones sensibles, des zones

refuges, des itinéraires déconseillés ou recommandés... A minima, il s'agit d'informer les pratiquants sur les risques qu'ils peuvent faire courir à la faune sauvage et de les responsabiliser dans la mise en application des aménagements dédiés à sa protection. Il est encourageant de lire dans les rapports faits sur les initiatives déjà

engagées, qu'elles sont en général bien respectées....Plus rarement, le non respect de la mesure est sanctionné par des peines d'amende: la règlementation devient alors contraignante.





# ADAPTER SON COMPORTEMENT: REGLE ELEMENTAIRE POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE HIVERNALE

Trois pistes essentielles sont à explorer:

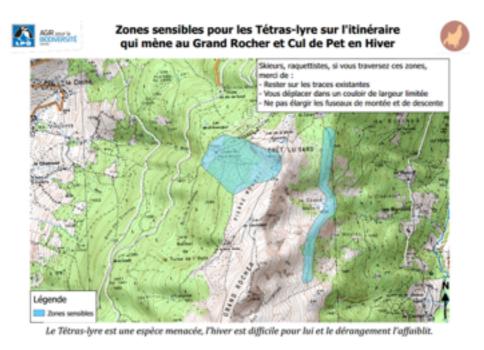
### La recherche et/ou la transmission de l'information

Trop souvent encore, skieurs de randonnée et raquettistes ignorent un principe fondamental en montagne hivernale: sous la neige, la vie... Nombreux sont encore ceux qui « pêchent par ignorance ». Les règles de sécurité sont en principe connues; celles relatives au milieu le sont peu ou pas du tout. D'où la nécessité d'une sensibilisation par l'information sur le comportement animal en hiver. Les panneaux informatifs sur le terrain ont cet objectif.

Rien ne remplace néanmoins les lectures que tout un chacun pourra faire notamment grâce aux dossiers développés par les différents acteurs . La campagne suisse « Respecter, c'est protéger » est un support précieux pour tous ceux qui s'intéressent à la question: analyse des risques ihérents à la période hivernale; spécificités de chaque espèce (<a href="http://www.respecter-cest-proteger.ch/connaitre-la-faune/">http://www.respecter-cest-proteger.ch/connaitre-la-faune/</a>) Les parcs, réserves et autres partenaires produisent des documents de sensibilisation du public sous forme de fiches, brochures, vidéos ... que l'on retrouvera sur leur site internet (voir le dossier Panorama des aires de protection de la faune hivernale).

### La préparation de la sortie: un choix de l'itinéraire responsable

- Les aires de protection de la faune hivernale ne sont pas mentionnées sur les cartes IGN. Il est donc important d'en vérifier l'existence auprès des sites des acteurs locaux qui, de plus en plus, développent outre une signalisation sur le terrain, une cartographie permettant d'anticiper l'itinéraire.
- -- Il convient aussi de s'interroger sur la signification des mesures annoncées. L'appellation utilisée (zones de tranquillité, zones refuges, zones d'hivernage....) n'a pas toujours la même signification. Ne négligeons pas <u>la légende</u> qui accompagne les cartes établies par les parcs, réserves, associations, fédérations....



- Une recommandation n'est pas une interdiction, mais elle n'est pas formulée par hasard. Souvent les acteurs de terrain auront observé une diminution de la population, notamment des galliformes, qui auront fui les zones favorables à leur hivernage, trop fréquentées par les randonneurs, pour se déplacer vers des espaces plus calmes, mais moins adaptées à leur survie. Il convient donc d'en tenir compte.
- Les chiens sont interdits dans certains espaces naturels protégés (parcs nationaux, réserves...). Lorqu'ils sont tolérés, dispensons-nous néanmoins de leur compagnie, susceptible de provoquer fuite ou envol des espèces sauvages.

## Le déroulement de la sortie: un comportement responsable

- Les balisages, cordages, fanions, panneaux explicatifs sensibilisent et responsabilisent le randonneur. Prenons le temps de les repérer et d'en prendre connaissance





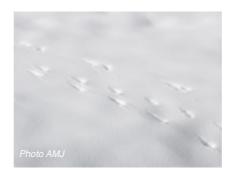


- Il est toujours tentant de faire SA trace! Dans la mesure du possible, restons sur les traces existantes et évitons les zones de lisière où la faune vient souvent chercher abri et nourriture.



- Il est passionnant de détecter et identifier les traces d'animaux. Elles nous incitent à une plus grande vigilance de comportement. Soyons respectueux du silence de la montagne,ne provoquons pas leur fuite....







- Et si par chance, nous croyons apercevoir l'objet de notre convoitise, observons-le à distance. L'usage de jumelles est toujours plus recommandable que celui de l'appareil photo, quelles que soient la qualité ou l'exemplarité de l'image attendue.



Et n'oublions jamais que « SOUS LA NEIGE, LA VIE»!